

Gestionnaire Unité Commerciale spécialisée Textile Habillement

Promotion 2 – 2010 / 2012

1^{ère} année

Novembre 2010 à Novembre 2011

<i>DATE</i>	<i>LIEU</i>	<i>Nombre de semaines</i>
02 au 04 novembre 2010	CFA/CCI	0.5
08 au 27 novembre 2010	Entreprise	3
29 novembre au 17 décembre 2010	CFA/CCI	3
20 décembre 2010 au 12 février 2011	Entreprise	8
14 février au 4 mars 2011	CFA/CCI	3
07 mars au 02 avril 2011	Entreprise	4
04 au 22 avril 2011	CFA/CCI	3
25 avril au 28 mai 2011	Entreprise	5
30 mai au 17 juin 2011	CFA/CCI	3
20 juin au 1 ^{er} octobre 2011	Entreprise	15
03 au 28 octobre 2011	CFA/CCI	4

35 semaines en entreprise en 1^{ère} année

(Recouvrant notamment et pour parties les congés scolaires de Toussaint de Noël, d'Hiver et de Printemps, ainsi que les achats de fin d'année, les soldes)

16 semaines au CFA/CCI en 1^{ère} année (17 en 2^{ème} année)

NB : cette alternance est prévisionnelle et susceptible d'être modifiée

Le calendrier de 2^{ème} année de la promo 2 sera établi en prenant en compte la présence des temps en CFA/CCI de 1^{ère} année de la promo 3 et les besoins en entreprises

Rémunération

Le salaire minimum d'apprenti est fixé en pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC). Il varie de 25% à 78% en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation :

année d'exécution du contrat	avant 18 ans	% du SMIC de 18 à 20 ans ⁽¹⁾	21 ans et plus
1 ^{ère}	25 %	41 %	53 %
2 ^{ème}	37 %	49 %	61 %
3 ^{ème}	53 %	65 %	78 %